



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16/02/2016

LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme LARRIBAU Henriette, M. KONATE Mamba, Mme BRIOIX FEUCHET Hélène, M. DENIS Jean-Yves, M. BAIVEL Laurent, Mme PREVERAUD DE VAUMAS Charlotte, Mme AMMAD Fadila, M. MESA Serge, M. LE NUD Olivier, M. BROUSSET Benoît, Mme GRANGEAT Catherine, M. DA GRACA Carlos, Mme BERTOMEU Audrey, Mme DOS SANTOS Dulcinea, M. BUGUET Jonathan, Mme POTTIER Chantal, M. BERTIN Gilles, Mme CALAIS Bernadette, Mme LANGLOIS Sabine, M. PINTO Jean-Michel, Mme DE PAOLI Caroline, M. MOUGENOT PELLETIER Jordane.

REPRÉSENTÉS : Mme PERESSE Marie représentée par M. KONATE Mamba, M. GRIMLER Julien représenté par M. BAIVEL Laurent, M. PINSARD Olivier représenté par M. BERTIN Gilles, Mme LOPEZ JOLLIVET Marie-Hélène représentée par M. PINTO Jean-Michel, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme DE PAOLI Caroline, Mme MALE PORCHER Isabelle représentée par M. MOUGENOT PELLETIER Jordane.

ABSENTS EXCUSÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier LE NUD

Date de convocation : 10/02/2016
Date d'affichage : 10/02/2016

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Mme Larribau : Messieurs-dames, bonsoir. Je vais officier, pour démarrer ce Conseil municipal, en attendant Monsieur le Maire qui arrivera avec un petit peu de retard ce soir. Pour commencer ce Conseil municipal, j'aimerais, au nom de tous les présents, accueillir avec grand plaisir et fierté Sabine Langlois qui rejoint l'équipe municipale en tant que conseillère municipale en remplacement d'Eric Vernhes qui nous a fait part de sa démission, il y a quelques jours, en raison de contraintes liées à une nouvelle activité professionnelle. Bienvenue Sabine et longue vie à toi au sein de ce Conseil municipal.
Il est procédé à l'appel nominal

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Larribau procède à la lecture de l'ordre du jour

Mme Larribau : Y a-t-il des commentaires ?

M. Pinto : Concernant le procès-verbal du 17 décembre, un résumé sera certainement fait ?

Mme Larribau : Il y aura le compte-rendu des délibérations prises mais pas ce qui a été dit ce soir-là. Il y aura un compte-rendu, absolument.

DÉCISIONS DU MAIRE



Mme Larribau : Y a-t-il des questions ?

M. Mougenot-Pelletier : J'ai une question sur la 2015-122. Combien d'enfants ont été concernés par le spectacle de fin d'année des classes, s'il vous plaît ? Et une question subsidiaire : qu'est-ce qui justifie la différence de prix entre la 2015-126 et la 2016-009 ?

Mme Larribau : D'autres questions ?

Mme de Paoli : J'ai du mal à voir la différence entre la 2016-005 et la 2016-008. C'est la même chose ou alors... J'ai regardé plusieurs fois, je ne vois pas la différence. Cela a l'air d'être le même objet.

M. Mougenot-Pelletier : Sur la 2015-125, sur la préemption de la parcelle sur la route de Brézolles, j'ai la réponse des services qui m'ont dit que c'était la mairie qui avait préempté une parcelle se trouvant en face du centre équestre et à côté d'une entreprise produisant du bois. Je voudrais savoir si vous avez connu les motifs ayant amené le Conseil général et la SAFER à renoncer à préempter. Je voudrais m'assurer que c'est bien pour créer une réserve foncière et pour empêcher un aménagement sauvage pour d'autres projets que vous avez en tête.

Mme de Paoli : J'ai une question sur la 2016-002. Il est marqué un montant et trois ans. Cela veut dire que le montant correspond au loyer pour les trois ans ? C'est 120 euros.

Mme Larribau : Je vais peut-être répondre dans l'ordre des décisions. La première sur la 2015-122, le nombre de participants est de 80 pour des enfants de 6 à 11 ans.

Pour la 2015-125. Je ne me prononcerai pas au nom du Département sur cette question, ni au titre de la SAFER. En revanche, je peux vous dire que nous n'avons aucun autre projet que celui qui vous a été affirmé tout à l'heure, à savoir de préempter pour éviter un élargissement du camp des gens du voyage.

M. Mougenot-Pelletier : J'imagine que le Conseil départemental ou la SAFER ont donné un motif pour leur refus de préemption. Quel est ce motif ?

Mme Larribau : Pas de motif. Pour la 2015-126 : pourquoi y a-t-il une différence de prix entre celle-là et la 009. Hélène le sais-tu ?

Mme Brioux-Feuchet : Je n'ai pas les arrêtés du Maire. 750 euros, il me semble Sébastien que c'est le prix d'une urne.

M. Poulbot : Les 180 euros de la 2016-009 me semblent trop faibles. C'est le tarif des 15 ans et non celui des 50 ans. Je pense que l'erreur est à la 009.

Mme Brioux-Feuchet : C'est à 15 ans et non pas à 50.

Mme Larribau : Nous apporterons les modifications nécessaires par rapport à celle-là. La 2016-009, vraisemblablement il y a une erreur de chiffres. Nous reconfirmerons cela.

Ensuite, vous aviez une question sur la 2016-002, les 120 euros c'est bien un loyer par trimestre sur trois ans.

Ensuite, la 2016-005 et la 2016-008. Effectivement c'est deux fois un contrat de maintenance pour un même progiciel. La première fois, nous avons acheté deux terminaux : c'est donc le contrat de maintenance pour ces deux terminaux. La deuxième fois, nous avons acheté un troisième terminal et là, il y a une petite erreur dans le document puisque ce ne sont pas deux terminaux mais un seul terminal qui est concerné : d'où la différence de prix.

Je crois avoir répondu à toutes les questions.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2015

Mme Larribau : Y a-t-il des remarques ?

M. Mougenot-Pelletier : En dehors du fait que les interventions de Madame Male soient ponctuées de points d'interrogation, il y a un très, très gros contresens sur mes propos entraînant une déformation totale de ce que j'ai dit au Conseil municipal, concernant la construction d'une école aux Terres Rouges et son impact sur le centre-ville. Je voudrais que cela soit amendé ce soir. Sinon nous ne pourrions pas voter le PV dans ce sens puisque mes propos ont été absolument déformés.

Mme Larribau : Pourriez-vous me préciser de quelle page il s'agit ?

M. Mougenot-Pelletier : C'est la page 20. La phrase qui est inscrite est : « elle s'attriste de la construction de l'école maternelle aux Terres Rouges et suppose que cette construction ouvrirait grandement le commerce en centre-ville ». Je ne peux pas avoir dit qu'une école aux Terres Rouges ouvrirait le commerce en centre-ville. C'est même plutôt le contraire. Surtout que le reste de la phrase est totalement en contradiction. Je peux m'emmêler mais à ce point-là quand même!

Mme Larribau : Pas de problème, nous modifierons cela. Ce que vous pensez avoir dit c'est un autre mot à la place de « ouvrirait », c'est cela ?

M. Mougenot-Pelletier : Oui, je pense. En tout cas, je ne pense pas avoir dit cela. Je suis même sûr de ne pas l'avoir dit. Je voudrais vraiment que mes propos ne soient pas déformés.

Mme Larribau : Nous vérifierons tout cela par rapport à l'enregistrement. Mais, sur le principe, il n'y a pas de raison de ne pas modifier. Sous réserve que l'enregistrement aille bien dans le sens de ce que vous êtes en train de dire ce soir.

Mme de Paoli : Page 34, des propos me sont prêtés mais ce n'est pas moi qui parlait.

Mme Larribau : Qui parlait alors ?

M. Mougenot-Pelletier : Je pense que c'est Madame Male qui n'a vraiment pas de chance puisque, quand elle n'est pas Madame « Point d'interrogation » elle est Madame de Paoli.

Mme Grangeat : C'est moi qui parlais. J'ai dit que le problème résidait dans le fait que le marquage au sol n'était pas modifié.

M. Mougenot-Pelletier : Pardon, c'est bien Madame Male qui parle après le point d'interrogation.

Mme Grangeat : Le Point d'interrogation c'est moi.

Mme Larribau : Madame de Paoli, quels sont les propos qui ne sont pas les vôtres parce que vous êtes citée plusieurs fois.

Mme de Paoli : Page 34. Je vois mon nom apparaître deux fois. Ce n'était pas moi mais sans doute Madame Male.

Mme Larribau : D'autres remarques ?

M. Mougenot-Pelletier : Une demande ; il serait bien que nous ayons le PV avant que vous ne nous envoyiez le Conseil municipal et qu'il y ait un échange, comme cela nous perdrons peut-être moins de temps en Conseil municipal sur ce genre de détails.



Mme Larribau : Pas de souci. Je ne pense pas que nous ayons perdu beaucoup de temps ce soir pour l'instant, mais il n'y a pas de problème. Nous pourrions voir s'il est possible, effectivement, de vous envoyer cela. Vous avez cela avec le dossier qui arrive une semaine avant. Normalement cela ne doit pas poser trop de problème pour la relecture. Si vous avez des remarques à nous transmettre, vous pouvez le faire avant le Conseil municipal sans aucun problème. Je laisse le Maire respirer deux secondes et je vais lui laisser la parole. Peut-être clore ce chapitre et soumettre au vote l'approbation de ce procès-verbal.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. Mougenot-Pelletier : Nous ne prenons pas part au vote dans la mesure où nous n'avons pas de certitude que le PV soit modifié dans le sens que nous demandons. Nous ne pouvons pas prendre part au vote dans ces conditions.

Mme Larribau : Pas de problème. Nous reviendrons vers vous par rapport à ces changements demandés en fonction de l'enregistrement, sans aucun problème. Merci.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des votants (23 voix).

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous. Je vous prie de m'excuser de ce retard : un petit problème d'agenda. J'ai essayé de finir au plus vite. Je suis sincèrement désolé. Vous êtes déjà dans l'ordre du jour. Je vous propose de prendre la première délibération.

DÉLIBÉRATION 2016-001 RETRAIT DE LA VILLE DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE

Rapporteur : Monsieur Pascal COLLADO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5721-1 à 5722-8

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole et notamment son article 18,

Vu la délibération n°2010-097 relative à l'adhésion de la Commune au syndicat mixte d'études Paris Métropole,

Considérant que le syndicat mixte d'études Paris Métropole centre son action sur la mise en place de la Métropole du Grand Paris.

Considérant que Vernouillet n'est pas dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP) défini par la loi MAPTAM,

Considérant le versement annuel d'une cotisation de 881 € au titre de 2015.



Débat

Monsieur le Maire : Le Syndicat Paris Métropole a été créé lors du lancement du projet du Grand Paris. C'est un syndicat regroupant différentes collectivités territoriales, aussi bien des communes que des EPCI, que des départements. Il a notamment travaillé sur le projet du Grand Paris. La ville de Vernouillet, comme un certain nombre de villes, participait et était adhérente au Syndicat Paris Métropole. Aujourd'hui, Vernouillet, comme d'autres villes de la grande couronne, rentre dans le cadre du Syndicat Paris Métropole via la Communauté d'Agglo dont elles font partie. De ce fait, il n'y avait pas lieu de continuer de siéger au titre de la ville de Vernouillet puisque l'EPCI, GPSO, siège pour représenter les différentes communes de son territoire.

*Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE du retrait de Vernouillet du syndicat mixte Paris Métropole.

La délibération 2016-001 est adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2016-002

CONVENTION ENTRE LES VILLES DE VERNOUILLET ET VERNEUIL-SUR-SEINE, ORANGE ET LE SIERTECC RELATIVE À DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LES RUES PAUL DOUMER, GRANDE RUE ET AVENUE DE TRIEL

Rapporteur : Monsieur Mamba KONATE

Les réseaux aériens de communications électroniques et les réseaux publics aériens de distribution d'électricité étant fréquemment voisins, il est souhaitable que leur enfouissement dans un même secteur soit coordonné.

Dans ce cadre, le SIERTECC propose la signature d'une convention coordonnant des travaux d'enfouissement de réseaux aériens d'électricité et de communications sur les rues Paul Doumer, Grande rue et avenue de Triel.

Débat

M. Konaté : Y a-t-il des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : Nous avons évoqué hier la possibilité d'avoir la convention détaillant l'impact financier pour la ville. Manifestement, nous ne l'avons pas.

M. Konaté : J'ai cela en tableau mais vous ne l'aviez pas dans...

M. Mougnot-Pelletier : L'impact est de 68 000 euros pour la ville, nous ne l'avons pas du tout dans la convention. Elle n'est détaillée nulle part. Je crois qu'il y avait un tableau dont Monsieur Ledroit m'avait parlé hier et que nous n'avons pas. Est-il possible de l'avoir avant de passer aux voix ?



M. Konaté : Ce sera joint à la délibération. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur le Maire : Je suis juste interrogatif. Je ne vois pas pourquoi nous signerions une convention sans montant.

M. Poulbot : La partie avec le montant est arrivée après l'envoi de la convention.

Monsieur le Maire : Au temps pour moi. Je mets aux voix avec la réserve faite par Monsieur Mougénot.

M. Mougénot-Pelletier : Excusez-moi. N'est-il pas possible que nous l'ayons vraiment dans le vote du Conseil et que nous le remettions aux voix ensuite ?

Monsieur le Maire : Cela va retarder les travaux. Ah, pendant le Conseil ! D'accord. Nous votons après.

M. Mougénot-Pelletier : Merci.

Monsieur le Maire : Au temps pour moi. Je croyais que vous vouliez que nous revotions à un autre Conseil.

Nous finirons par le Débat d'Orientation Budgétaire.

DÉLIBÉRATION 2016-004 ÉCHÉANCIER DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Laurent BAIVEL

Le montant global des subventions sera proposé au vote du Conseil municipal lors de la séance relative au budget primitif 2016. Néanmoins, il convient de délibérer pour permettre d'établir un échéancier de versement des subventions à certaines associations et établissements publics.

Cette procédure est destinée à permettre la pérennisation du fonctionnement des associations et établissements publics, notamment ceux ayant des frais liés à l'emploi de personnel permanent. Ces subventions seront versées en mars 2016 et les crédits rattachés sont inscrits au budget 2016. La répartition s'effectue de la manière suivante :

ASSOCIATIONS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	1^{er} versement Mars 2016
Vernouillet Athlé	6 000,00 €
Stade Vernolitein	6 000,00 €
Association Artistique	14 000,00 €
USHBV	4 000,00 €
CCAS	25 000,00 €

Le solde des subventions sera versé en fonction des crédits alloués au budget primitif 2016.



Débat

M. Baivel : Avez-vous des questions ?

Mme de Paoli : Les montants indiqués dans la délibération ne sont pas les mêmes que ceux de la délibération de l'année dernière. Les diminutions ne sont pas les mêmes par association. Une raison explique-t-elle cela ? Est-ce que ce sont des changements de personnels dans les associations, justement, le nombre de personnes ?

M. Baivel : Nous allons donner plus de détails. Quand je parle d'un tiers c'est un tiers de ce qu'ils ont touché l'année dernière, sachant que, pour certains, ils touchaient moins que l'année d'avant où il y avait déjà un tiers. Cela peut expliquer une baisse. Et puis, si nous prenons par exemple le cas de Vernouillet Athlé, leur demande de subvention est très à la baisse : ce sont eux qui nous l'ont demandée. Ce n'est pas de notre fait. C'est très à la baisse. Du coup, nous avons pris un tiers de cette demande puisque, de toute façon, quoi qu'il arrive, nous ne donnerons pas plus que ce qu'ils ont demandé. Voilà les calculs qui ont été faits. Et pour le CCAS nous avons mis le même montant que les années précédentes.

M. Pinto : J'ai cru comprendre pour l'athlétisme, qu'en fin de compte il y avait un salarié en moins qui était sur un autre domaine. Comme ils n'ont plus de salarié... Il y a peut-être eu un transfert sur le 012 ?

Monsieur le Maire : C'était déjà l'année dernière. Il y a des TAP. C'était déjà le cas l'année dernière.

M. Pinto : A partir du moment où ils estiment qu'ils arrivent à fonctionner avec 18 000 euros, c'est cela ?

M. Baivel : Oui.

M. Pinto : J'ai connu des 40 000 euros.

Monsieur le Maire : Oui, mais ils avaient deux salariés.

M. Baivel : Ils sont passés de deux à un.

Monsieur le Maire : Ils avaient déjà baissé l'année dernière.

Je mets aux voix.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la nécessité pour certaines associations et établissements publics de pouvoir disposer d'un premier versement de subvention afin de faire face à leurs charges de personnel,

Considérant que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 6574,

APPROUVE l'échéancier ci-dessus pour un premier versement de subventions aux associations et établissements précités.

La délibération 2016-004 est adoptée à l'unanimité



DÉLIBÉRATION 2016-005
RENOUVELLEMENT DES ZONES D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD) SUR LES
QUARTIERS DU PARC ET DE LA GROSSE PIERRE

Rapporteur : Monsieur Mamba KONATE

Suite à la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010, la durée de validité d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) a été modifiée. Désormais, selon l'article L 212-2 du Code de l'urbanisme, la durée n'est plus que de 6 ans (14 ans auparavant), mais renouvelable. Auparavant, passé le délai de 14 ans, la ZAD n'avait plus d'existence juridique et ses effets s'éteignaient d'eux-mêmes. Ce délai étant maintenant renouvelable, elle ne sera caduque qu'en l'absence de renouvellement.

Ainsi, l'ensemble des ZAD créées en 2008 de l'OIN Seine Aval doivent être renouvelées au plus tard le 6 juin 2016. La ZAD de Vernouillet délimitée par deux périmètres (secteurs du Parc et de la Grosse Pierre) a été créée par arrêté préfectoral n° 08-233/DDD du 23 décembre 2008 dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval (OIN), en vue de préserver les possibilités de choix d'aménagements avec les objectifs suivants :

- le développement de l'offre de logements, en facilitant les parcours résidentiels de la population présente et par l'accueil d'une population nouvelle, qui constitue un levier déterminant de la transformation du territoire,
- l'accueil d'activités économiques nouvelles et diversifiées et l'amélioration du taux de l'emploi qui constitue la première priorité.

En application du principe de parallélisme des formes, la ZAD devra donc être renouvelée par arrêté préfectoral.

La ZAD est un outil financier permettant de maîtriser le prix du foncier et d'engager des premières acquisitions d'opportunité. Elle peut permettre en outre de bloquer des opérations qui ne seraient pas compatibles avec les objectifs de projet poursuivis par la commune et la direction de projet de l'OIN. L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) est titulaire du droit de préemption, au vu des avis de la commune et de l'EPAMSA.

Débat

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Pinto : Je ne voyais pas la différence mais c'était sans et avec. Sans modification c'est-à-dire que nous ne pourrions plus revenir dessus ou pas ?

M. Konaté : C'est une modification du périmètre. Le périmètre de la ZAD actuelle reste constant.

M. Pinto : Si à l'intérieur de ce périmètre quelqu'un avait un projet quelconque, il faudrait le repasser en Conseil municipal et délibérer ?

Monsieur le Maire : En tout cas, notre volonté est de garder le périmètre. Je mets aux voix ?

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,



Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 212-1 et suivants, L 213-1 et suivants et R 212-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 08-233/DDD du 23 décembre 2008 créant sur la commune de Vernouillet une Zone d'Aménagement Différé,

Considérant les objectifs de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et notamment :

- l'accueil d'activités économiques nouvelles et diversifiées et l'amélioration du taux d'emploi qui constitue la première priorité,
- le développement de l'offre de logements, en facilitant les parcours résidentiels de la population présente et par l'accueil d'une population nouvelle, qui constitue un levier déterminant de la transformation du territoire,

Considérant que le projet d'aménagement de la Seine Aval doit permettre de mettre en œuvre les objectifs de développement de l'Opération d'Intérêt National,

Considérant que l'action foncière de moyen et long terme constitue une des clefs de la réussite de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval,

Considérant que, compte tenu de la situation géographique stratégique de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, il convient de préserver les possibilités de choix d'aménagements et de maîtriser l'évolution des prix sur des terrains présentant des potentiels du fait de leur localisation, de leurs possibilités de desserte, de leur capacité à recevoir une urbanisation structurante et durable,

Considérant que la ZAD participe à cette action foncière en permettant de maîtriser l'évolution des prix fonciers, de préserver la possibilité d'un aménagement cohérent et de constituer des réserves foncières,

DONNE un avis favorable au renouvellement de la ZAD créée sur le territoire de Vernouillet par arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 telle que délimitée initialement par un trait vert continu et colorée en vert sur l'extrait de plan annexé à la présente délibération.

La délibération 2016-005 est adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2016-006

TITRE HABILITANT LE MAIRE À EXÉCUTER DES TRAVAUX ET À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE « des Terres Rouges »

Rapporteur : Monsieur Mamba KONATE

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle sur une propriété communale cadastrée section AO n° 1105 et YB n° 40 d'une superficie totale de 18 858 m² doit faire l'objet d'une demande de permis de construire conformément à l'article R 421-1 du Code de l'urbanisme.

La construction prévue sera réalisée à simple rez-de-chaussée développant une surface de plancher d'environ 1200 m². Les locaux créés seront répartis en deux pôles :

- L'école maternelle, comprenant quatre salles de classe, deux ateliers chacun commun à deux classes, une salle d'enseignement polyvalent, une salle de repos,



une salle ATSEM et une salle de propreté. Le bureau de direction et la salle des enseignants seront accessibles depuis le grand hall d'accueil commun aux deux pôles ;

- L'espace périscolaire et restauration scolaire, comprenant une salle de restaurant de 93 m², les espaces nécessaires à la préparation des repas, des vestiaires pour le personnel, des locaux d'entretien, une salle périscolaire, un bureau pour les animateurs, une salle de propreté et des sanitaires.

Débat

Monsieur Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

M. Mougnot-Pelletier : J'avais demandé à accéder à l'APS avant de voter cette délibération. L'aurons-nous dans les jours qui suivent ?

Monsieur le Maire : Vous pourrez consulter le permis de construire quand il sera déposé Monsieur Mougnot.

M. Mougnot-Pelletier : Je ne parle pas du permis de construire, je parle de l'APS.

Monsieur le Maire : Laquelle ? Vous m'autorisez à déposer le permis de construire. Vous n'êtes pas pour ou contre le projet. Vous m'autorisez à déposer le permis de construire. Ce sont deux choses différentes. Vous aurez l'APS dans le cadre de l'instruction, une fois que l'instruction du permis de construire sera faite.

M. Mougnot-Pelletier : Nous ne pouvons pas, sur la foi de ce que vous nous dites, puisque vous visez dans votre délibération l'APS, je ne vois pas comment nous pouvons dire si nous sommes pour ou contre ce projet d'une manière un petit peu éclairée, comment nous pouvons le faire sans avoir accès à l'APS ?

Monsieur le Maire : Pas de problème. L'APS est en pièce annexe et a été présenté à la réunion publique. Avant-Projet Sommaire, ce n'est pas un APD Monsieur Mougnot.

M. Mougnot-Pelletier : Donc c'est un APS ?

Monsieur le Maire : Plus les différents plans et différentes propositions faites lors de la réunion publique. Ne confondez pas APS et APD.

M. Mougnot-Pelletier : Non, je parle bien d'APS.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Je mets aux voix.

M. Mougnot-Pelletier : Une explication de vote. Nous voterons bien sûr contre ce projet qui est vraiment contre notre philosophie de garder un service de qualité au centre-ville, en particulier l'école maternelle.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Mougnot. Je rappelle que, pour remettre les choses dans son contexte - il est important, dans la communication, de répéter les choses - le projet de l'école des Terres Rouges a fait l'objet de différentes réunions, différents échanges. Le projet de l'école des Terres Rouges est un projet à deux volets : un projet à l'école des Terres Rouges et un projet au centre-ville, soit en lieu et place de l'école des Tilleuls - c'est ce qui est prévu - soit à proximité si ce n'est pas possible en lieu et place des Tilleuls. Cela a toujours été défini comme cela et ce deuxième volet est à l'école des Tilleuls.



M. Mougénot-Pelletier : Je suis ravi de l'apprendre parce que c'est exactement l'inverse de ce qu'a dit Madame Péresse en réunion publique. Je suis vraiment très content de l'apprendre.

Monsieur le Maire : Sur quoi ? Il n'y aurait pas une deuxième école en centre-ville ?

M. Mougénot-Pelletier : Non, que le scénario privilégié était aux Tilleuls. C'est exactement l'inverse de ce qu'a dit Madame Péresse. C'est exactement l'inverse de ce qu'a dit Madame Péresse en réunion publique.

Monsieur le Maire : Je vais être très clair pour que les choses soient définitives et qu'il n'y ait pas des différences d'interprétation, différentes supputations et manipulations. Comme cela les choses seront clairement dites, aussi bien pour vous en tant que conseiller municipal présent et les personnes dans la salle, notamment les représentants d'associations. Le projet d'école des Terres Rouges a fait l'objet de différentes réunions, échanges, concertations. Il y avait différentes solutions. C'est la solution qui a été retenue notamment par les parents d'élèves et l'équipe enseignante. Elle va regrouper quatre classes, ce qui va donc permettre à l'école maternelle du Clos des Vignes de monter et de permettre de centraliser l'ensemble des classes élémentaires au Clos des Vignes élémentaire. Ensuite, il y a nécessité de ramener les élèves des préfabriqués des Tilleuls. A l'heure actuelle, il est envisagé de transformer, comme il était prévu, l'école des Tilleuls et de la réhabiliter. C'est un scénario.

Parallèlement à cela - et vous le savez très bien, j'ai eu l'occasion de le dire - nous avons des interrogations. Il y a la problématique d'un terrain juste en face de la place Charles de Gaulle qui est en vente et qui est la proie d'un promoteur. Nous avons réussi à contrecarrer le projet d'immeuble à cet endroit. Ensuite, nous avons une incertitude à venir sur la problématique de délocalisation possible de La Poste. La Poste veut rester sur Vernouillet. Nous avons pris une délibération dans ce sens : c'est vous-même qui aviez demandé à ce que cela soit rajouté pour demander le maintien de La Poste. Nous souhaitons garder La Poste sur Vernouillet et, là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté à avoir. La problématique est que, si jamais nous avons une volonté de La Poste - puisqu'elle n'occupe maintenant que 25 % de ce bâtiment - ... La Poste n'est plus le service public que nous avons pu connaître mais elle est dans des locaux qui appartiennent à une foncière qui, comme le dit le mot foncière, a un objectif de rentabilité financière. A tout moment, la foncière peut vendre La Poste. Je ne subis pas mais j'accompagne. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a une réflexion à un moment : si La Poste devait partir, c'est un endroit idéal pour recevoir une école maternelle. Pour l'instant, nous sommes en réflexion parce qu'il y a des avantages à l'un des deux scénarios. Mais, je n'accepterai pas que quiconque dise qu'il n'y aura plus d'école maternelle en centre-ville. Est-ce bien entendu ? Il restera une école maternelle en centre-ville tel que nous l'avons toujours dit et tel que nous nous y employons.

M. Mougénot-Pelletier : Les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

Monsieur le Maire : Très bien. Croyez-moi, cela vous engage, Monsieur Mougénot.

M. Mougénot-Pelletier : Certainement pas.

Monsieur le Maire : Je croyais que vous ne vouliez pas voter contre l'école des Tilleuls parce qu'il y avait des problèmes d'accessibilité pour les véhicules.

Je mets aux voix.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 421-1 et R 423-1 du code de l'urbanisme,



Vu la maîtrise d'œuvre attribuée le 16 août 2015 à l'architecte J.B CARRERE situé 2, rue A. Carrel – 77100 MEAUX, dans le cadre de la procédure des marchés publics,
Vu l'avant-projet sommaire (APS) validé le 4 décembre 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la construction d'une nouvelle école maternelle dite « des Terres Rouges » sur un terrain communal situé Route de Chapet à Vernouillet.

La délibération 2016-006 est adoptée par 23 voix pour et 6 contre (Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY, Madame Isabelle MALE-PORCHER, Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Madame Caroline de PAOLI)

RETOUR SUR LA DÉLIBÉRATION 2016-002 CONVENTION ENTRE LES VILLES DE VERNOUILLET ET VERNEUIL-SUR-SEINE, ORANGE ET LE SIERTECC RELATIVE À DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LES RUES PAUL DOUMER, GRANDE RUE ET AVENUE DE TRIEL

Les réseaux aériens de communications électroniques et les réseaux publics aériens de distribution d'électricité étant fréquemment voisins, il est souhaitable que leur enfouissement dans un même secteur soit coordonné.

Dans ce cadre, le SIERTECC propose la signature d'une convention coordonnant des travaux d'enfouissement de réseaux aériens d'électricité et de communications sur les rues Paul Doumer, Grande rue et avenue de Triel.

Débat

Monsieur le Maire : Je vais juste rappeler et c'est pour cela que cela m'étonnait, la convention soumise au vote n'est pas une convention de travaux. Il faut regarder l'objet. C'est clairement indiqué dans l'objet. Monsieur Poulbot ne nous a pas amené la même convention. La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités. C'est ce qui va régenter l'organisation de la mise en œuvre. A côté de cela, il y a une convention de travaux que nous avons déjà votée. On m'a autorisé, il y a plusieurs Conseils municipaux, à engager les travaux. Il est bien que vous les ayez pour avoir un rappel que cela coûte 68 000 euros, dont déjà une grande partie est financée sur le budget de 2015 et le reliquat sur le budget 2016. Ce sont deux choses différentes : l'une, en clair, c'est la maîtrise d'œuvre, l'organisation de la maîtrise d'œuvre; l'autre, c'est la convention de réalisation de travaux. La première convention n'est pas une convention bipartite entre le SIERTECC et la Ville de Vernouillet puisqu'elle est entre le SIERTECC, la Ville de Vernouillet et la Ville de Verneuil-sur-Seine et Orange. C'est un petit peu différent. Mais c'est bien de l'avoir en appui pour avoir tout l'historique.

Je mets aux voix

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales,



AUTORISE le Maire à signer la convention entre les villes de Vernouillet et Verneuil-sur-Seine, orange et le SIERTECC relative à des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication dans les rues Paul Doumer, Grande rue et avenue de Triel.

La délibération 2016-002 est adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2016-003 **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET GÉNÉRAL 2016**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves DENIS

Conformément à la délibération 2014-035 du Conseil municipal du 25 juin 2014 portant règlement intérieur du Conseil Municipal et statuant notamment sur les modalités du débat d'orientation budgétaire, la commission des finances s'est réunie le 15 février 2016 pour examiner les orientations budgétaires du Budget Général de la commune pour l'année 2016.

Débat

M. Denis : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'examiner le support de présentation de ce débat d'orientation budgétaire pour l'exercice budgétaire 2016. Pour que cela soit moins rébarbatif, je vous propose que nous fassions un échange questions-réponses après chaque grande partie. Il y a trois grandes parties. Il y a une première partie sur la loi de finances 2016. Après chaque partie, nous nous arrêterons pour faire un temps questions-réponses. Nous pouvons commencer avec la première partie concernant la loi de finances.

La loi de finances :

Sur cette première diapositive, nous voyons une hypothèse de progression de la croissance de 1 % en 2015, avec une accélération imaginée à 1,5 % en 2016 ; un objectif de réduction des déficits publics qui doit passer sous les 3 % en 2017, notamment lié à la baisse des concours financiers de l'Etat. Ce qui est estimé, pour l'instant, c'est une année 2016 qui termine avec un déficit budgétaire de 3,3 % du PIB et, en 2017, nous passerons en-dessous des 3 %, dans la loi de finances en tout cas, à 2,7 %.

Quelques commentaires quand même sur la situation économique de la France, contexte 2015 notamment. En septembre 2015, nous avons eu une dégradation par Moody's de la note de la France. A noter aussi que nos grands régimes de protection sociale ne sont pas à l'équilibre et que notre économie est étouffée par les dépenses publiques entraînant une forte pression fiscale. La dépense publique s'élève donc maintenant à 57,1 % du PIB ce qui nous place en tête de peloton, quasiment, des pays les plus importants dans le domaine. Cette dépense publique est financée, bien sûr, par des impôts en hausse constante : le taux de prélèvements obligatoires est de 46 % du PIB en France, alors qu'il n'est que de 40 % en moyenne en Europe. Nous avons donc quand même une pression fiscale très forte en France.

La dette publique dépasse 2 000 milliards d'euros. Elle s'établit, fin juin 2015, à 2 105 milliards d'euros et elle s'approche inexorablement du cap des 100 % du PIB.

Les prélèvements obligatoires ont atteint un record de 44,7 % du PIB. Le taux de chômage atteint 10,3 % : la France crée beaucoup moins d'emplois que ses voisins européens. Entre mi 2013 et fin 2015, la France a créé seulement 57 000 emplois privés contre 482 000 pour l'Allemagne, 651 000 pour l'Espagne et 288 000 pour l'Italie. Son PIB a baissé entre 2012 et 2014. Dans le même



temps, la France a créé 233 000 emplois publics, postes de fonctionnaires et emplois aidés. Le pays compte plus de 5 millions de demandeurs d'emplois, toutes catégories confondues ; 5 475 700 pour les catégories A, B et C. Le taux de chômage des jeunes dépasse 24 %.

A tout cela s'ajoute que la Cour des Comptes dénonce régulièrement l'inefficacité de certains services publics et des gaspillages importants, sans pour autant que des actions correctives soient engagées systématiquement.

Pour ce qui est des perspectives 2016, nous devons simplement noter que le budget de la France est jugé fragile et incertain. Bruxelles, notamment, estime que le déficit total de la France restera très probablement au moins égal à 4,5 % du PIB d'ici à 2017. Ce qui est contraire à ce qui est inscrit dans le slide ici puisqu'il est inscrit moins 2,7 alors que Bruxelles calcule 4,5 % en 2017. En effet, dans ses prévisions économiques d'hiver publiées le 4 février, la Commission européenne confirme ce qu'elle avait déjà pointé dans ses prévisions d'automne : « la France, à politique inchangée, ne tiendra pas son objectif de réduction du déficit public sous la barre des 3 % de son produit intérieur brut en 2017 ». Selon Bruxelles, il sera de 3,4 % du PIB en 2016 : nous ne sommes pas loin de ce qui est annoncé sur la slide. En revanche, en 2017 de 3,2 % alors que Bercy vise moins de 3 % en 2017.

Je vous propose de passer à la slide suivante. Nous voyons que l'Etat peut se permettre ce que nous ne pouvons pas nous permettre : faire du déficit. Le déficit annoncé, pour 2016, est de 72 milliards d'euros, pour des recettes évaluées à 302,8 milliards d'euros et des dépenses à 374,8 milliards d'euros. Là-dessus, il apparaît que la réduction des dotations aux collectivités territoriales est un poste particulièrement en diminution dans les dépenses de l'Etat.

Après, quelques mesures spécifiques sur la loi de finances 2016 qui impactent les collectivités locales : Après 18,6 milliards d'euros en 2015, 16 milliards d'euros d'économie supplémentaire sur les dépenses publiques sont prévues en 2016, selon les mêmes règles que pour 2015. Vous voyez ici les chiffres pour les communes. Cela représente 1,450 million d'euros.

Les mesures concernant directement les collectivités locales : la DGF, support de la contribution au redressement des finances publiques, absorbe l'essentiel de la diminution des dotations de l'Etat. Il faut savoir que la réforme de l'architecture - dont nous avons beaucoup entendu parler - de la DGF a été reportée en 2017. Mais cela ne reporte en rien les baisses déjà constatées depuis 2015 et même des années précédentes sur cette fameuse DGF. Elle s'établit à 32,2 milliards d'euros, soit - 9,2 % et en valeur - 3,4 milliards d'euros.

Cette baisse des dotations est aussi assortie d'une hausse de la péréquation verticale de plus de 297 millions d'euros. Nous avons un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, fixé à 1 milliard d'euros en 2016, contre 780 millions d'euros en 2016, soit + 220 millions d'euros. Nous sommes tout juste à 1 milliard d'euros en 2016. Peut-être une petite précision parce que nous avons un peu parlé de la péréquation en Commission Finances. Une petite précision en plus pour dire que nous avons d'abord la péréquation verticale - c'est une hausse de 297 millions d'euros - avec la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) qui s'établissait à 117 000 euros dans la loi de finances 2016 et une DSR à Vernouillet de 107 000 euros en 2015 ; la DSU qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants - Vernouillet n'est pas concerné - et puis la DNP (Dotation Nationale de Péréquation), c'est un maintien mais Vernouillet n'est pas éligible.

Pour ce qui est de la péréquation horizontale, c'est une hausse de + 220 000 euros. En fait, nous avons le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) avec + 220. Vernouillet est contributeur à hauteur de 136 000 euros en 2015, 14 000 euros en 2012. Nous estimons à 174 000 euros en 2016. La FSRIF : c'est une stabilisation en 2016 puisqu'il y avait eu une augmentation de 20 000 euros en 2015. Nous ne l'avons pas affiché dans le slide car il n'y a pas de modification escomptée sur ce sujet en 2016.



La baisse nette des dépenses s'élève à 3,3 milliards d'euros parce que, en fait, il y a des mesures de soutien à l'investissement local. Il y a notamment la création d'un fonds de soutien à l'investissement, en 2016, d'1 milliard d'euros réparti en trois enveloppes : 500 millions d'euros pour des investissements prioritaires (rénovation thermique, transition énergétique, infrastructures en faveur de la mobilité, constructions de logements) ; 300 millions d'euros pour les bourgs-centre de moins de 50 000 habitants ; 200 millions d'euros au titre du maintien de la DETR au niveau de 2015 et puis un élargissement du fonds de concours de TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, ainsi qu'aux investissements relatifs au haut débit.

Pour poursuivre, nous avons une baisse des cotisations sur le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) : le taux de cotisation passe de 1 à 0,9 % de la masse salariale. C'est un impact de 3 500 euros sur Vernouillet sur l'enveloppe globale de 35 000 : donc une baisse de 10 %. L'objectif indicatif d'évolution des dépenses publiques locales serait de 1,2 % dont 1,6 % pour les dépenses de fonctionnement. En 2016, la revalorisation forfaitaire des bases négatives s'établit à 1 point, d'où le chiffre de 1,01 qui correspond à ce 1 point de revalorisation sur les valeurs négatives en 2016.

Nous avons terminé la première partie sur le contexte général et la loi de finances. Je ne sais pas si vous avez des questions à ce stade ou si vous souhaitez que nous continuions. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

M. Pinto : Simplement une remarque. Nous sommes bien dans ce qui avait été prévu par le Gouvernement sur la réduction du déficit, sur la croissance et le programme économique. Les engagements ont donc été tenus. 50 milliards, c'est 20 milliards d'économie pour l'Etat, 20 milliards sur la Sécurité sociale et 10 milliards pour les collectivités locales.

M. Baivel : Non, c'est 28,8, en cumulé, ce n'est pas 10 milliards.

M. Pinto : Je lis votre...

Monsieur le Maire : En cumulé.

M. Pinto : 10,7, je lis dans le... Je suis désolé, alors c'est le slide qui ne va pas. 3,5 plus 3,5 plus 3,7 cela fait 10,7.

M. Baivel : Ce que je dis c'est que nous ne parlons pas de la même chose. Les 50 milliards c'est du cumulé alors que là, dans le slide, ce n'est pas du cumulé.

M. Pinto : L'esprit est là, vous avez compris ce que je voulais dire. C'était quand même le plus important. Concernant cette fameuse péréquation horizontale, cela avait été mis en œuvre en 2010, après l'abandon de la taxe professionnelle pour répartir au mieux l'argent sur des communes moins favorisées que d'autres, tout simplement.

M. Denis : Le problème, sur cette péréquation, est que nous avons un double effet pour la commune puisqu'elle est considérée comme étant une commune riche et que, par ailleurs, elle ne prélève pas sur la pression fiscale des contribuables vernolitaïns, elle a un double effet « Kiss Cool » : elle est doublement pénalisée puisque :

- un, elle a moins de ressources qui rentrent, du fait de la baisse de la pression fiscale, de la non augmentation de la pression fiscale ;*
- Deux, elle est considérée comme « riche » ne bénéficiant pas de la pression fiscale de ses habitants et, à ce titre, elle est doublement pénalisée.*

Nous pouvons aussi ajouter, Monsieur Pinto, que ces baisses - si elles sont justifiées, puisque tout le monde doit se serrer la ceinture - sont quand même très, très brutales et d'une proportion proche de l'asphyxie pour certaines communes dont nous faisons partie.



Nous passons à la situation financière de la commune ?

M. Pinto : Simplement pour dire un peu ce que je disais aussi. Je vous rejoins complètement au niveau du potentiel fiscal de la commune qui a un potentiel fiscal important et que je dénonçais à l'époque. Il est vrai que nous avons un potentiel fiscal... Nous pourrions croire qu'il y a des entrées fiscales importantes mais ce potentiel fiscal est basé sur des taux moyens que nous n'avons pas. C'est le levier fiscal. Du reste, c'est ce qu'a démontré l'audit que vous avez fait faire: il y avait un levier au niveau de la fiscalité. Malheureusement, il y en a d'autres qui se sont emparés de ce levier rapidement et brutalement - puisque vous parliez de brutalité - : un certain Monsieur Bédier a augmenté de 66 % les impôts. Ce n'est pas rien. Cela n'avait jamais été fait. Il l'a fait, tant pis.

Monsieur le Maire : Nous passons à la commune

Situation financière de la commune :

M. Denis : Nous nous attarderons deux minutes sur ce petit graphique parce qu'il est très beau. Il n'a pas tout à fait donné lieu à la même interprétation pendant la Commission des Finances mais c'est l'histoire qui veut cela. Toujours est-il que notre commentaire est le suivant. Nous avons quand même une tendance - un effet ciseau, tout à fait, Monsieur Pinto : nous en avons beaucoup parlé - mais heureusement, nous n'en parlerons plus puisque vous voyez que la tendance s'est inversée et que, maintenant, cela a plutôt la forme d'une papillote puisque nous avons refermé le ciseau de l'autre côté. C'est un bonbon, une papillote. En tout cas, ce qui est quand même très plaisant sur ce graphique c'est de voir que nos dépenses sont repassées sous les recettes et que, du coup, nous avons assaini la situation financière de la ville. Nos dépenses, en 2015, se sont élevées à 10 779 000 euros, pour des recettes à 11 129 000 euros. En fait, en termes de dépenses, nous sommes repassés en-dessous de 2012. Ce qui est quand même plus que satisfaisant sur cet exercice de l'année qui vient de s'écouler. Le tout, bien sûr, dans un contexte fortement contraint. Tout cela a été possible grâce à des efforts de gestion sans précédent et une politique de rupture budgétaire sur bien des sujets, en tout cas la plupart des sujets qui ont pu être bougés en 2015.

Après une très forte dégradation de la marge d'autofinancement (- 396 000 euros) et de la capacité de désendettement en 2014 (année noire pour la ville), la ville retrouve en 2015 une meilleure solvabilité.

Monsieur le Maire : Cela dépend pour quoi.

M. Denis : Oui, tu as raison Pascal. Pour la situation financière de la commune, cela n'a pas été une année brillante. Pour le reste, il y a eu d'autres bonnes nouvelles mais pour la situation financière de la ville cela a été une année difficile.

En tout cas, la ville retrouve en 2015 une bien meilleure solvabilité et une CAF nette positive à + 407 000 euros, grâce à une baisse de 7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Sur le graphique, ce que vous voyez à 23,82 c'est en fait le nombre d'années, un peu théorique, qu'il aurait fallu pour désendetter la commune si nous avions maintenu les résultats de 2014. Evidemment c'est théorique et, évidemment, il ne fallait pas rester dans cette situation. Mais ce que nous voyons ici, et c'est rassurant, c'est que nous sommes passés maintenant à 3,95. Ce qui prouve bien que notre endettement n'est pas un problème à Vernouillet : en tout cas ne l'est plus en 2015. Le problème de 2014 n'était pas l'endettement mais le déficit entre les dépenses et les recettes.

Quelques ratios, tout d'abord en euros par habitant : nos dépenses réelles de fonctionnement, en euros par habitant, ont baissé de 7 % comme je le disais juste avant. Elles s'établissent à 1 024 euros en 2015 par Vernolitein. Le produit des impositions directes par habitant est passé à 504



euros : + 4 %. Le tout sans hausse d'impôts évidemment. Nous pourrions trop facilement dire : « ils ont augmenté les impôts », mais non. Et puis, nos recettes réelles de fonctionnement par habitant ont été stables, à 1 126 euros.

Sur les ratios suivants, nous avons des dépenses d'équipements brutes qui baissent mais qui augmenteront en 2016. Il faut considérer ce ratio sur plusieurs exercices. En 2015, il baisse fortement mais, en 2016, nous avons des projets d'équipements qui font qu'il augmentera. La dette par habitant continue de baisser. Elle baisse de 13 % en 2015 par rapport à 2014 : elle passe à 394 euros par habitant. Enfin, la DGF par habitant baisse très sévèrement : - 18 % pour s'établir à 145 euros par habitant au lieu de 176 euros par habitant en 2014.

Notre rigidité : un petit instant aussi sur cette rigidité puisque c'est toujours un sujet de débat important puisqu'il concerne nos dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement. Vous voyez qu'en fait nous sommes exactement stables, au dixième de pourcentage près presque. Nous sommes complètement stables entre 2015 et 2014. Cela s'explique tout simplement par le fait que nous avons très, très fortement baissé sur toutes les autres dépenses que les dépenses de personnel. La baisse que nous enregistrons sur les dépenses de personnel se traduit, proportionnellement, par une stabilité de ce ratio. Il est bien évident que les efforts conséquents qui ont été faits à la fois sur l'ensemble des dépenses et, en particulier, sur le 012 - donc sur les dépenses de personnel - en 2015, ces efforts-là sont tout à fait substantiels. Nous les verrons dans le graphique suivant. Je peux même vous le passer maintenant, ce sera plus simple.

Comme nous avons un peu débattu sur le sujet en Commission Finances, je me suis permis de vous rajouter un graphique rien que pour vous, Monsieur Pinto. C'est « spécial dédicace » pour vous.

M. Pinto : C'est trop d'honneur.

M. Denis : Avec les dépenses de personnel en net, puisque vous m'avez fait la remarque, et c'est juste, nous avons parfois des atténuations de charges en regard des dépenses de personnel. Donc l'idée de ce graphique est de démontrer d'une part, la courbe jaune - les dépenses de personnel, la courbe verte - les atténuations de charge pouvant découler de ces dépenses de personnel et la courbe rouge qui est en net. Cela ne va pas ?

M. Pinto : Je suis désolé. Vous m'avez mal compris. Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit. Mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : Il est beau quand même !

M. Pinto : Oui, il est beau. Cela aurait pu être un histogramme, un camembert, tout ce que vous voulez. C'est super, c'est formidable. Simplement, je vous expliquais que vous pouvez avoir des dépenses de personnel compensées par des recettes des usagers. Ce ne sont pas des atténuations de charges. Les recettes des usagers vous allez les chercher ailleurs. C'est tout.

M. Denis : Comme cette question revient souvent sur le fait que certains emplois aidés font l'objet d'atténuations de charges, je pense qu'il était important de refixer les choses. A chaque fois nous revenons sur le fait qu'il y a des atténuations de charges en face. Là au moins nous savons que nous sommes sur une année 2014 où nous terminons à 6 600 000 euros nets sur les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges alors que, en 2012, nous étions à 6 070 000 euros en net soit plus de 600 000 euros d'augmentation et le tout sans tenir compte des postes transférés à la CA2RS au même moment.

Monsieur le Maire : Excuse-moi Jean. Suite à la remarque de Monsieur Pinto. Vous avez tout à fait raison qu'un certain nombre de prestations d'usagers génèrent des recettes. Mais, jusqu'à présent, toutes les baisses de personnel que nous avons faites ne sont pas générées sur l'offre



de services en terme de recettes. Cela veut dire que nous avons compensé. Effectivement, l'impact de la vente de prestations de services finance un peu plus de postes puisque, de fait, nous n'avons pas réduit l'offre de services.

M. Pinto : Pour mémoire, je crois que lorsque nous sommes arrivés, si je prends comme exemple la petite enfance, il y avait 15 berceaux, nous sommes montés à 45.

Monsieur le Maire : Monsieur Pinto, toute offre de services municipaux coûte. Nous n'en autofinçons absolument aucune. La vente d'une prestation ne couvre jamais les frais globaux.

M. Pinto : Nous sommes bien d'accord. C'est simplement un choix différent que vous avez fait. C'est tout. Si vous continuez le même choix, tant mieux.

Monsieur le Maire : Je peux vous dire que nous n'avons pas réduit l'offre.

M. Pinto : Effectivement, le taux n'est pas bon.

Monsieur le Maire : C'est normal.

M. Pinto : On nous l'a déjà expliqué : les dépenses...

Monsieur le Maire : Mais vous partagez !

M. Pinto : Je ne partage pas du tout. Une atténuation de charges, cela ne veut rien dire.

M. Denis : Nous en parlons à chaque fois des atténuations de charges notamment avec les emplois aidés...

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur Pinto, ce n'est pas de l'autosatisfaction.

M. Denis : C'est que la situation financière de la commune soit saine.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas de l'autosatisfaction, bien au contraire parce que je peux vous dire que c'est du travail au quotidien et que, derrière, des personnes travaillent pour les services et nous leur demandons beaucoup d'efforts. L'autosatisfaction, je peux vous dire, c'est effectivement de vous présenter un bilan tel qu'il est, avec les efforts qui sont faits. Le plus grand mérite ne nous revient pas à nous directement mais à l'ensemble du personnel communal à qui nous demandons, au jour le jour, de faire de mieux en mieux avec de moins en moins.

M. Pinto : C'est exactement ce que nous demandions quand nous étions aux affaires.

Monsieur le Maire : Pas le graphique que nous avons vu tout à l'heure, Monsieur Pinto. Attendez !

M. Pinto : C'est ce que nous demandions au personnel, qui nous le rendait bien.

Monsieur le Maire : Nous revenons sur le graphique précédent ?

M. Denis : Ensuite, nous avons notre marge d'autofinancement courant. Là, c'est une baisse de 7 % mais, comme il est indiqué en commentaire, plus le ratio est faible, plus la marge d'autofinancement disponible est élevée. Il faut donc le prendre comme un effet positif. Nos dépenses d'équipements brutes - nous en avons déjà parlé sur les dépenses réelles de fonctionnement - baissent là aussi de 42 % mais il faut le voir sur plusieurs exercices. Et puis, l'encours de la dette : ce sont des endettements qui se poursuivent à - 13 %.

Nous avons terminé cette deuxième grande partie. Avez-vous d'autres remarques avant que nous ne passions aux grandes orientations budgétaires de la commune pour 2016 ?



Les grandes orientations budgétaires

Le fonctionnement :

Notre objectif a été un cadrage volontariste des dépenses de fonctionnement, pour poursuivre l'effort d'optimisation de la gestion financière. Une baisse très importante des ressources a été constatée et nous avons souhaité préserver le niveau d'épargne : nous avons donc continué de rechercher des économies de gestion et de l'efficacité dans nos dépenses. La très bonne nouvelle pour les contribuables vernolitaïns c'est que nous confirmons, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, que nous ne souhaitons pas toucher à la fiscalité et rajouter de la pression fiscale. Il aurait été plus facile de le faire mais, évidemment, vous comprendrez que notre engagement n'est pas celui-là, bien au contraire. Notre engagement est de maintenir les taux d'imposition afin de ne pas faire supporter, aux vernolitaïns, les efforts demandés à la commune. Le tout en maintenant un effort d'équipements et en contenant l'endettement.

Par rapport à cela, au niveau des recettes de fonctionnement, dans le budget 2016, une diminution de la DGF et de la DNP : - 241 000 euros ; une suppression du FDPTP, - 348 000 euros ce qui fait très mal ; une baisse de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence SDIS, 300 000 euros compensés partiellement par la compétence transport qui nous revient à 79 000 euros. Ce qui fait un impact total de 221 000 euros hors fusion. La taxe sur les pylônes : c'est un réglage technique puisque nous avons reçu deux versements en 2015 et que, en toute logique, nous n'en recevrons qu'un seul en 2016. Suppression de la subvention départementale sur la crèche et le multi accueil qui représente 73 000 euros de recettes en moins. Une faiblesse de la revalorisation des bases fiscales qui a, néanmoins, un impact positif de 57 000 euros pour la commune. Et puis, une subvention CAF sur l'agrément du centre social, soit une recette de 50 000 euros.

Sur l'évolution des bases d'imposition, vous voyez le 1 % évoqué tout à l'heure. Il est appliqué ici sur les différentes taxes : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. En taux, comme je le précisais précédemment, c'est effectivement une très bonne nouvelle puisque les mêmes taux sont appliqués depuis 2012 : 15,02 pour la taxe d'habitation, 15,72 pour le foncier bâti et 86,97 pour le foncier non bâti. Un graphique bien plat. S'il pouvait rester plat encore comme cela longtemps cela irait bien à tout le monde. En tout cas, nous travaillons dans cet objectif.

L'évolution des produits d'imposition. Vous avez ici le détail des produits d'imposition. Nous pouvons noter que les produits d'imposition s'élèvent, selon les estimations pour 2016, à 4 883 124 euros avant reversement. Si nous enlevons les reversements, cela s'établit à 4 428 174 euros que nous devons comparer à 4 409 177 euros pour 2015. C'est une légère augmentation liée à la revalorisation des bases.

Sur les autres impôts et taxes, nous avons évoqué, et nous étions d'accord avec Monsieur Pinto sur l'estimation que nous faisons, des droits de mutation. C'est un sujet sur lequel nous sommes d'accord et c'est tant mieux. Je vous laisse prendre connaissance des chiffres si vous avez besoin.

L'évolution des dotations et participations : c'est là où cela fait mal, très, très mal. Notre DGF, 1 044 000 euros par rapport à 1 279 918 en 2015. C'est 700 000 euros en baisse cumulée par rapport à 2013. C'est 726 211 euros exactement qui nous sont prélevés sur cette DGF. Cela fait très mal. Nous avons la DNP qui était déjà à zéro en 2015 et qui le reste en 2016.

Sur les participations et dotations. Le FDPTP s'établissait à 348 495 euros et, malheureusement, est à zéro. Cela fait mal aussi. Et puis, les compensations d'exonération de taxes qui bougent un petit peu positivement.



Ensuite, nos orientations budgétaires en fonctionnement : nous avons souhaité optimiser et réduire l'ensemble des dépenses de fonctionnement à caractère général. Beaucoup de marchés ont été renégociés. Nous avons mis fin aussi à la location des algecos. Les dépenses de personnel sont prévues stables en 2016 par rapport à 2015 du fait, notamment, de la hausse du GVT absorbée par des départs sur 2015 dont l'effet sera constaté en année pleine en 2016 : l'un étant positif et l'autre négatif. Nous considérons que les dépenses de personnel seront stables en 2016 par rapport à 2015.

La baisse de l'enveloppe de subventions aux associations. Nous pourrions y revenir, si vous le souhaitez, lorsque le sujet sera traité. Une baisse de participation aussi sur la Caisse des Ecoles. Une hausse de la contribution du FPIC. Baisse des dépenses suite aux transferts de compétences : nous en avons déjà parlé. Pas de contribution au SIERTECC en 2016 et une baisse liée à des opérations : ce sont des amortissements.

L'investissement :

Sur la partie investissement, nos recettes d'investissement prévues pour 2016 : nous avons inscrit la vente du terrain de l'ancien poste de Police et de la CPAM. Cela représente 2 200 000 euros. La vente de deux places de parking au Clos Conté : 15 000 euros chacune soit 30 000 euros les deux. La vente d'un logement rue Louis Pottier, logement d'instituteur, pour un montant estimé à 175 000 euros. Subvention école des Terres Rouges, c'est la fameuse subvention dont nous parlions tout à l'heure dans les aides de l'Etat, avec un montant de DETA de 117 000 euros plus une réserve parlementaire de 8 000 euros sur le sujet. Participation à l'étude du Parc : 48 000 euros sur OSICA et la Communauté Urbaine sur un total de 72 000 euros. Une politique d'emprunts optimale et modérée et puis de l'autofinancement engrangé en 2015.

Sur les dépenses d'investissement : nous avons la reconduction d'un certain nombre de dépenses courantes et incompressibles. Le projet d'école maternelle sur les Terres Rouges, dont nous parlions précédemment et dont nous avons déjà beaucoup parlé, la rénovation extérieure de la Maison des Buissons, le désamiantage de l'école maternelle de Marsinval. Quelque chose qui n'était pas forcément prévu ni envisagé dans le plan pluriannuel d'investissement mais qui, malheureusement, s'impose à nous compte tenu de l'état des bâtiments : la rénovation de deux toitures de bâtiments publics, de deux ERP (Bibliothèque et École Fratellini) dont les travaux sont estimés, pour l'instant, à 140 000 euros au total pour les deux toitures en espérant qu'il n'y ait pas plus de mauvaises surprises que cela. L'étude sur le quartier du Parc : 72 000 euros, que j'évoquais juste avant.

Nos engagements pluriannuels sont le report stricto sensu de la délibération 2015-076 concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Je n'entre pas dans le détail.

Nous passons à la dernière partie, sur l'endettement, avec un endettement qui a continué de baisser en 2015 et que nous prévoyons à la hausse en 2016 pour financer ce qui a été mentionné juste avant, notamment l'école des Terres Rouges. Nous avons une dette par habitant estimée, pour l'instant, à fin d'année prochaine, à 507 euros par habitant. Cela nous replace au niveau de la fin d'année 2013 et même en-dessous.

Il y a encore le type de taux. Nous sommes principalement sur des taux fixes, à 90 %. Pour répondre à votre question en Commission des Finances, Monsieur Pinto, nous avons bien révéifié, malheureusement le montant des pénalités est trop important si nous voulions renégocier les emprunts. Par conséquent, la renégociation n'est pas financièrement viable à ce stade. C'est une bonne idée mais, malheureusement, les pénalités sont trop importantes sur les économies que cela nous permettrait de réaliser. Par conséquent, le fait de renégocier cette dette n'est pas envisagé, pour la commune, à court terme. Nous continuerons de nous poser la question si les choses évoluaient mais, pour l'instant, les pénalités ne nous permettent pas de l'envisager.



Le dernier graphique sur la dette avec le remboursement de la dette par année qui s'établit à 552 000 euros pour 2016.

J'en ai terminé. Je ne sais pas si vous avez des questions sur cette dernière partie.

Mme de Paoli : Ce n'est pas vraiment une question sur la dernière partie mais, peut-être, sur l'ensemble de la présentation. Personnellement, c'est la deuxième fois que je vous entends présenter un Débat d'Orientation Budgétaire. Très naïvement, je dois dire que j'entendais orientation budgétaire pour moi cela fait référence, avant tout, aux choix que, quelque part, vous proposez aux vernolitains. Or, ce que je vois ce sont des chiffres, des pourcentages, des ratios et quelque part je me dis : les vernolitains dans tout cela ? Evidemment, nous ne remettrons pas en question les difficultés des financements, les baisses des dotations. Mais cela dit, je me pose quand même la question, dans tout ce que vous présentez j'ai du mal à voir, à être rassurée sur : est-ce que ce sont vraiment les vernolitains qui sont au cœur de ce débat ? Je n'ai pas entendu parler de sécurité, de services de proximité, d'emplois, de garantie de droits sociaux, de développement durable, de culture. Cela va faire deux ans maintenant que vous êtes élus. Nous ne pouvons pas continuellement entendre : « la baisse de l'État, les dotations baissent. Nous reporterons les actions ». Ce n'est pas gouverner. Je ne pense pas que ce soit ce que les vernolitains attendent.

Une réflexion sur l'élaboration d'une politique pluriannuelle, du champ d'actions sur l'investissement productif. Nous avons entendu qu'il y a quand même des financements de l'Etat pour l'investissement productif. Nous aimerions savoir comment cela peut se traduire à Vernouillet. Quelque part, la croissance cela se construit. Ce n'est pas juste que nous attendons ce que fait l'Etat et puis nous attendons que cela revienne et alors nous ferons autre chose, nous aurons plus de sous nous ferons autre chose. C'est tout cela ensemble. Je trouve un petit peu décevant de ne pas entendre plus que cela.

Ma dernière interrogation : vous nous avez parlé d'endettement. Vous nous dites que les impôts sont stables. En même temps, il y a eu un moment une hausse des tarifs. J'aurais aimé entendre une discussion ouverte sur les choix de ces trois leviers. Ce n'est pas : « je n'augmente pas les impôts mais, à côté, d'autres augmentent ». Mettre sur la table, devant les vernolitains, les choix qui sont faits, c'est une façon plus transparente peut-être d'aborder le sujet.

Monsieur le Maire : Je vais me permettre de répondre à vos remarques, Madame de Paoli, surtout votre dernière remarque. Il est vrai que vous avez rejoint cette table en cours de mandat mais les orientations budgétaires, les choix, tout ce que vous avez dit sur l'augmentation des tarifs, de la fiscalité, tout a été débattu. Des réunions publiques ont expliqué que nous n'aurions pas, tant que faire se peut et tant que nous pourrions tenir, recours au levier fiscal mais que nous irons sur deux marges de manœuvre : la baisse des dépenses et l'optimisation des recettes par rapport, notamment, à la vente de prestations et avoir un coût de services publics proportionnel au réel coût pour la collectivité. Cela a été débattu.

Après, excusez-moi : ce que vous dites est très drôle. Que proposez-vous ? Dans le débat, vous êtes bien d'accord qu'il y a un échange. Vous dites que vous n'avez pas eu les orientations. Il y a eu un contexte et je pense que, dans un débat, il faut savoir d'où nous partons, dans quel contexte nous nous situons. Le contexte a été posé. Après, vous dites que vous n'avez pas les orientations. Peut-être allons-nous revenir dessus puisque moi, je vois : « orientations budgétaires en fonctionnement », cela a été donné. C'est très clair avec des choses qui sont clairement annoncées et que nous assumons, que nous sommes obligés de faire, avec des baisses qui sont des baisses de l'enveloppe de subvention aux associations, une baisse de la subvention à la Caisse des Ecoles. Ce sont des choses que nous assumons. Après, il y a au niveau des recettes des points... Excusez-moi, vous avez toutes les réponses à votre question.



Vous me parlez de plan pluriannuel d'investissement. Excusez-moi, je n'ai pas compris le mot que vous mettiez derrière, croissance. Je veux bien que la ville de Vernouillet contribue à la croissance et au redressement de la croissance du pays. J'en suis tout à fait conscient. Le seul problème c'est que, à un moment quand nous sommes obligés de baisser toutes nos dépenses, nous ne contribuons pas à la croissance du pays. Justement, nous sommes dans la récession et c'est là où cela devient problématique. A un moment, nous sommes bien obligés de faire avec les recettes que nous avons. Nous partageons une ambition et un constat tous les deux : nous avons une baisse de dotations et nous ne souhaitons pas augmenter les impôts. Je pense que c'est surtout cela que les vernolitaïns ont envie d'entendre. Ne dites pas que la préoccupation, au cœur de notre fonctionnement, ne sont pas les vernolitaïns, je ne pourrais pas l'accepter. Je le prends comme une injure. Très clairement, c'est notre enjeu au quotidien. Le fait de ne pas augmenter les impôts ce n'est pas simplement quand on est dans l'opposition, c'est très facile de dire : « nous n'augmentons pas les impôts ». Quand on est dans la majorité, qu'on doit prendre des décisions, qu'on doit recevoir le personnel communal - comme nous avons été obligés de le faire la semaine dernière - pour dire à un agent : « excusez-moi, je suis obligé de rompre votre contrat parce que je n'ai pas les moyens de vous payer », ce ne sont pas les théories de croissance et les grandes théories que vous dites là mais c'est de la gestion au quotidien. Et c'est de la gestion dans l'intérêt des vernolitaïns. Je peux vous dire que nous ne faillons pas à cette responsabilité.

Ne dites pas qu'il n'y a pas d'orientations. Reprenez les discussions. Participez aux réunions publiques parce que toutes nos orientations sont clairement définies. Maintenant j'entends, parce que vous dites que c'est votre deuxième Débat d'Orientation Budgétaire, donc dans l'idée du débat nous sommes dans un rapport de discussion. Quelles sont vos propres propositions, concrètes ? Vous avez étudié le budget, vous avez étudié les orientations ? Quelles sont les contre-propositions concrètes que vous nous proposez pour maintenir un objectif, compte tenu d'une baisse de - 700 000 euros de recettes supplémentaires sur un budget de 12 millions d'euros, sans augmenter les impôts ? Quelles sont vos propositions ?

M. Mougnot-Pelletier : Si vous le souhaitez, nous pourrions vous proposer un budget primitif lorsque vous présenterez le vôtre. Nous nous engageons à présenter le nôtre et là nous serons extrêmement concrets, Monsieur Collado.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas compris. En débat, en orientations. Je ne vous ferai pas l'affront de vous demander. Vous ne pouvez pas, excusez-moi. Un BP ! Attendez, avec tout le respect que je vous dois, vous êtes en incapacité totale de monter un BP. Quand on est dans l'opposition ce n'est pas possible. Je ne vous ferai pas cet affront. En revanche, dans les orientations, quelles sont les orientations concrètes pour équilibrer un budget ? Je ne vous demande pas de chiffres. Excusez-moi, il n'y a pas de chiffres. Il y a des grandes orientations, des ratios. Il est normal d'avoir des ratios parce qu'il faut savoir où nous sommes, dans quelle position nous nous trouvons et nous avons de bons ratios ! Nous pouvons nous satisfaire. Pour pratiquement tous les ratios de dépenses, nous sommes en-dessous des ratios de villes de même strate. Nous avons un endettement maîtrisé. Je vais vous dire, l'endettement maîtrisé c'est aussi la récompense d'un travail fait sous la mandature précédente. Je n'ai aucun mal à le dire. Concrètement, maintenant, dites-nous quelles sont vos orientations budgétaires ?

M. Pinto : Si je peux me permettre, nous allons essayer de dégonfler l'émotivité de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas émotif. Je suis passionné. Je tiens à le dire et ne cesserai de le dire : je remercie l'ensemble de l'équipe municipale et des agents municipaux parce que le travail que nous leur demandons...

M. Pinto : C'est ce que nous avons fait aussi pendant neuf ans.



Monsieur le Maire : Vous n'aviez pas - 700 000 euros de recettes, Monsieur Pinto ! Ni 1 million de recettes en moins.

M. Pinto : Je ne suis pas en train de nier le fait qu'il y ait une baisse des recettes. Il faut que cela soit hyper clair. Maintenant, les leviers. Vous avez fait le choix de ne pas utiliser le levier fiscal malgré le potentiel fiscal de la commune. Je dis simplement que, malheureusement, d'autres l'ont fait pour vous.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le débat, Monsieur.

M. Pinto : Si, c'est le débat parce que vous ne pouvez pas taper sans arrêt sur les vernolitains. Le Département tape dessus, la Communauté Urbaine tape dessus. Ce n'est pas le débat, je vous réponds concrètement. Nous n'avons jamais dit - reprenez les papiers de la campagne électorale - que nous ne ferions peut-être pas appel au levier fiscal. Vous l'avez fait par la hausse importante des tarifs. Ensuite, le seul levier que vous avez, puisque c'est là où il y a les grosses masses, c'est le levier du personnel. Malheureusement, vu la situation économique aujourd'hui, vu le chômage important, je ne me réjouis pas lorsque j'entends des personnes qui, du reste, viennent d'être mises en examen, dire : « nous reprendrons le 1 sur 2 des fonctionnaires non remplacés ».

Monsieur le Maire : Monsieur Pinto, ici nous sommes à Vernouillet et personne n'a été mis en examen. Très clairement Monsieur Pinto. N'allez pas sur le terrain national. Je n'irai pas là-dessus. Ce n'est pas ma manière de faire et vous le savez très bien. N'allez pas sur ce terrain-là. Nous sommes aujourd'hui dans un objectif de gérer une ville, des difficultés, dans un contexte plus que compliqué. N'allez pas là-dessus.

Je vais revenir sur l'augmentation des tarifs. Nous avons augmenté les tarifs. Oui. Cela a été une décision difficile. Nous avons eu énormément de réunions de travail mais nous étions guidés par deux choix. Le premier choix c'est d'avoir un tarif équitable en fonction des tranches et qu'il y ait un taux d'effort proportionnel aux revenus. C'est-à-dire que l'augmentation soit surtout sur les revenus les plus forts et non les plus faibles. Excusez-moi, Monsieur Pinto, parce qu'il faut aussi dire les choses : il y a des montants et, n'en déplaise à Madame de Paoli, il faut des chiffres. Quand une demi-journée de centre de loisirs coûte 20,50 euros à la collectivité et que nous facturons cette prestation 1,50 euro, sommes-nous dans un ratio normal ? Non, pour deux raisons : la solidarité, à un moment, n'est pas là pour pallier tout et je crois énormément en la solidarité. J'en veux pour preuve que nous sommes en train de réfléchir à augmenter l'enveloppe au CCAS parce que nous sommes confrontés à une population de vernolitains de plus en plus en difficulté et sur laquelle il faut avoir des actions encore plus fortes. Et parce que, en plus, ce n'est pas valoriser le travail des agents et le travail de l'offre de services faite continuellement. C'est dans ces responsabilités-là que nous avons pris ces décisions, même si elles sont douloureuses. Elles sont extrêmement douloureuses pour un certain nombre de familles. C'est pour cela que nous avons mis des alertes au niveau du fonctionnement des services, au niveau du CCAS. Mais, il n'en demeure pas moins que, à un moment, quand on est face à une baisse des recettes aussi considérable, et je partage votre avis et je l'ai toujours dit qu'il fallait, moi en tant que Maire et vous en tant qu'élus, que nous participions au redressement des finances publiques. Il n'y a pas de débat sur le sujet. Là-dessus, c'est clair. Parallèlement à cela, quand nous avons une augmentation des dépenses aussi forte, telles que les TAP ou autres, et l'augmentation du FPIC, ces choses sont difficiles à appréhender. Après, que nous n'ayons pas les mêmes choix et les mêmes priorités, j'assume. Je fais de la politique, vous en faites et, à un moment, quand je prends mes responsabilités, je les prends. Je n'ai aucun problème. Mais qu'on ne nous taxe pas de dire que nous ne le faisons pas dans l'intérêt des vernolitains et d'avoir un discours démagogique parce que je ne l'accepterai pas.

M. Denis : Juste pour compléter, Pascal si tu me permets. Préciser que, par rapport aux échanges avec les vernolitains, nous échangeons quand même beaucoup avec eux. Peut-être



que cela ne se voit pas mais, en tout cas, c'est une réalité. Nous organiserons une deuxième réunion publique. Nous avons déjà fait une réunion publique sur le sujet des finances. Elle avait eu tellement de succès que la salle était pleine : les gens étaient jusque dans l'escalier pour essayer d'entendre ce qui se disait. Nous ferons une deuxième réunion publique puisque c'est un sujet qui, forcément, intéresse les vernolitains, pour donner une information mais aussi pour recueillir leurs avis puisque nous sommes, bien évidemment, à l'écoute de leurs remarques. La date n'est pas encore fixée. Sachez que notre volonté est bien d'échanger avec les vernolitains. Nous sommes en train de caler, très prochainement, une réunion publique sur le sujet finances à Vernouillet.

Monsieur le Maire : Monsieur Pinto pour conclure ?

M. Pinto : Simplement une question d'ordre général. Vous savez que, au 1er janvier 2016, nous sommes entrés dans une Communauté Urbaine de plus de 400 000 habitants, plus de 70 communes. Est-ce que, au niveau de la fiscalité, il y aura une harmonisation ou pas ? Risquons-nous de nous attendre encore à un nouvel impôt tel qu'il avait été fait en 2012, lors de la création de la taxe foncière au niveau de la CA2RS ? C'est une question pour laquelle j'ai déjà eu la réponse mais pensez-vous compenser la hausse de la fiscalité du Département ?

M. Denis : Je vais vous redire la réponse que je vous ai déjà dite. Au-delà de l'exercice qui est déjà très difficile sur l'équilibre des comptes, évidemment nous ne pouvons pas compenser les hausses que font d'autres : Monsieur Hollande, Monsieur Bédier, tous ceux que vous voulez. Nous ne pouvons pas tout compenser à un moment donné. Nous essayons déjà d'équilibrer la situation de la ville de Vernouillet. C'est suffisamment périlleux.

M. Pinto : En revanche, au niveau de la Communauté Urbaine... Je pose ces questions parce que j'ai l'impression...il y a beaucoup de monde, 129 personnes. Je ne pense pas qu'il soit très facile de coordonner tout cela. Déjà, au vu des dernières réunions qui ont eu lieu, c'était un peu le flou. Je voulais simplement savoir si nous aurons des retours, que ce soit de votre part ou de Madame Péresse qui est aussi conseillère communautaire, sur tout ce qui se dit, tout ce qui se fait.

Monsieur le Maire : Pour répondre à la première partie de la question, Monsieur Pinto, il est pour moi inenvisageable que, rentrer dans une intercommunalité qui a pour objectif de porter des projets d'ambition et de mutualiser, cela se traduise par une augmentation d'impôts pour les vernolitains. Vous l'avez dit, nous sommes 73 communes, 129 délégués communautaires et la ville de Vernouillet a deux voix. Il vous est déjà peut-être revenu aux oreilles - et je ne sais pas si cela se sait - je n'ai pas l'habitude de ne pas dire les choses, de ne pas prendre position, de ne pas voter, je ne suis pas un homme de clan, ni un homme de parti et je prendrai toujours la défense des vernolitains et mes choix seront toujours dans ce sens. C'est un enjeu très fort. Sur la fiscalité de l'interco, malheureusement, la CA2RS a de l'avance. Si harmonisation il y a, je souhaiterais évidemment que cela nous soit favorable. Ce n'est pas pour m'en réjouir mais le constat est que la CA2RS lève la taxe foncière non pas depuis 2012 comme le disais Monsieur Mougenot mais 2014. C'est un véritable enjeu. C'est un enjeu pour les vernolitains, pour leurs finances, c'est un enjeu de crédibilité politique.

Après, pour la deuxième partie de votre question sur GPSO. Effectivement, il y a nécessité - nous en avons débattu lors du dernier Conseil municipal et Madame Lopez-Jollivet avait souhaité faire un point sur le sujet - de trouver un mode de communication en Conseil municipal, un mode de communication au niveau de la population, ce qui est difficile. Il faudra aussi que nous ayons un mode de communication entre nous, à 129. Ce n'est pas une mince affaire déjà. Nous trouverons. Je le souhaite parce que des décisions seront prises et qu'il est normal d'en référer ici. Il faudra trouver un moyen de communication. Des dispositifs de communication auront lieu : magazines, journaux d'expression ou site Internet. Ce n'est pas suffisant parce que nous ne



sommes pas suffisamment dans le contenu. Il faudra trouver un mode de communication dans les mois à venir. Mais c'est un véritable enjeu.

Nouveauté cette année, la loi NOTRE impose le vote du débat d'orientation budgétaire. Je mets aux voix.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire 2016 du budget général qui a eu lieu en séance.

La délibération 2016-003 est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre (Madame Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET, Monsieur Jean-Michel PINTO, Madame Brigitte LOUBRY, Madame Isabelle MALE-PORCHER, Monsieur Jordane MOUGENOT-PELLETIER, Madame Caroline de PAOLI)

Monsieur le Maire : Je voulais m'excuser, je ne l'ai pas fait en préambule parce que c'est une soirée de match pour les passionnés de foot, mais je crois que vous aviez aussi une réunion à la base de loisirs : ce n'était vraiment pas pour contrecarrer la réunion. Nous devions avoir GPSO jeudi. C'est pour cela que nous avons avancé. Il a été annulé jeudi. Nous aurions pu maintenir. Je présente mes excuses pour vous empêcher de voir le match et, surtout, de ne pas pouvoir assister à la réunion que Vernouillet Avenir co-organisait.

Je vous remercie. Le prochain Conseil est fixé au vendredi 15 avril. Je suis désolé de faire un Conseil municipal un vendredi, veille des vacances scolaires mais, ainsi, il y aura un Conseil communautaire avant. La séance est levée.